

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Dans l'attente d'un accord définitif sur le financement du RSA entre l'ADF et l'Etat, le Département doit trouver en interne des solutions qui lui permettent de continuer à agir pour répondre aux attentes des Loirétains.

Dans ce contexte incertain, le budget primitif 2016 permet d'affirmer une position responsable et offensive, tout en préservant l'avenir du territoire et en poursuivant l'engagement du Département au service de la population.

Ainsi malgré la contrainte forte, le budget primitif 2016 s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, permettant le respect des ratios financiers cibles avec :

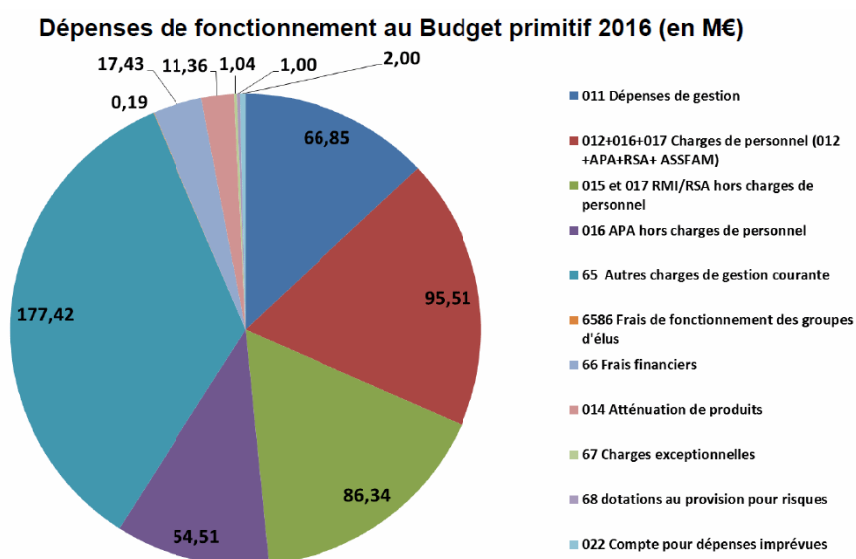
- Un taux d'épargne brute de 11,7 % et une capacité de désendettement de 7,8 années, gage de la crédibilité du Département vis-à-vis des citoyens et des prêteurs ;
- Un niveau d'investissement de 94,1 millions d'euros afin de maintenir un soutien jugé indispensable au territoire et à la population.

I. Un budget responsable de 646,7 millions d'euros, qui allie un plan d'économies ambitieux et le maintien d'un effort d'investissement, dans le respect des engagements du mandat

1. Faits significatifs en dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2016 à **513,6 millions d'euros**, soit une diminution de 0,4% par rapport au budget voté en 2015.



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

- Un **montant des allocations individuelles de solidarité (AIS), qui atteindra 143,3 millions d'euros en 2016**. Depuis 2004, le reste à charge cumulé atteint fin 2015 pour le département du Loiret 559,8 millions d'euros. Sous la pression des départements le gouvernement a récemment envisagé une recentralisation du financement du RSA, les négociations sont en cours.
- Une **évolution des charges à caractère général contenue à + 1,6 %** grâce notamment aux économies générées par la centrale d'achats Approllys et accentuées par un plan d'optimisation des dépenses.
- **Concernant les charges de personnel, la rationalisation de la masse salariale se poursuit**, et malgré des facteurs extérieurs défavorables (réformes des catégories B et C, garantie individuelle du pouvoir d'achat, évolution du glissement vieillesse technicité ...), ce poste affiche une baisse de 1,2%.
- **Les associations participeront à l'effort de maîtrise des finances départementales**, avec une baisse des financements accordés à ces derniers de près de 5 %, ce qui place le montant de ces subventions à 12,3 millions d'euros.
- Enfin, les frais financiers sont en diminution de 10,5 % par rapport au budget voté en 2015 et atteignent un montant de 17,4 millions d'euros.

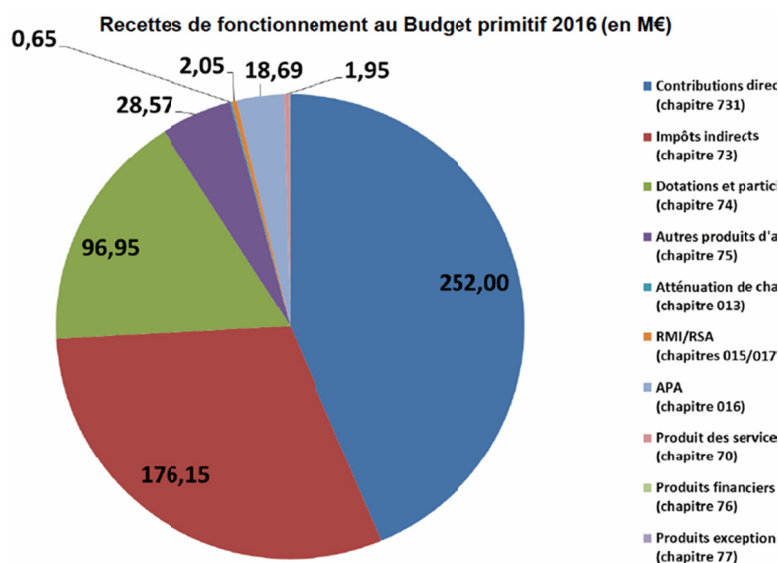
Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Un niveau d'investissement pour le territoire à hauteur de 94,1 millions d'euros qui progresse de 27,7 % par rapport à 2015 et qui fait partie des engagements de la mandature. Ce montant est composé notamment de dépenses d'équipements du Département (38,9 millions d'euros), et de programme d'aides (47,1 millions d'euros). Globalement, ce niveau d'investissement s'avère bien supérieur à ce que la moyenne des départements de la strate devrait proposer au budget primitif 2016.

2. Faits significatifs en recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement

Au global, **les recettes de fonctionnement (577,5 millions d'euros) augmentent au budget primitif 2016 de +0,9 %** par rapport au budget voté en 2015.



Les **recettes fiscales (428,1 millions d'euros)** sont en progression de +5,2 % par rapport au voté 2015 et comprennent les éléments suivants :

- Une **prévision prudente de la perception des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** anticipés à 70 millions d'euros avec un taux plafond maintenu à 4,5% ;
- Une **évolution du produit fiscal de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)** couplée à un plan d'économies. Ces économies de gestion ne sont en effet pas suffisantes pour assurer, à elles seules, la soutenabilité des finances départementales pendant toute la mandature et doivent être couplées avec un effort fiscal contenu à +1,5 point.
- Une **forte diminution du produit de la cotisation à valeur ajoutée des entreprises (-3,4 millions d'euros par rapport à 2015)**, soit 86,2 millions d'euros contre 89,6 millions d'euros en 2015.

Les **recettes non fiscales (149,4 millions d'euros)** sont en diminution de -9,7% par rapport au budget voté en 2015, notamment en raison de :

- L'impact, pour la troisième année consécutive, **de la baisse de la dotation globale de fonctionnement** d'un montant de **10,6 millions d'euros** ;
- La poursuite de **dispositifs de péréquation défavorables au département du Loiret**, qui ne tiennent pas compte des efforts de gestion déjà entrepris, voire le pénalisent. **Au global, le Département est contributeur net à hauteur de 3 millions d'euros.**

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **69,2 millions d'euros** soit **+7,5 %** par rapport au budget voté en 2015. Le budget primitif 2016 est équilibré par un **montant d'emprunts nouveaux de 37,5 millions d'euros**, somme nécessaire au financement des **dépenses d'investissement de 94,1 millions d'euros** (hors équilibre du compte 45), non couvertes par les **recettes propres d'investissement (31,7 millions d'euros)** et par **l'autofinancement net de 25,6 millions d'euros.**

II. Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette est de 527 935 265 €.

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future strictement nécessaire, et à contenir la capacité de désendettement sous le seuil de 10 années.

Dans ce contexte, le Département continuera de tendre vers un financement équilibré des investissements, en limitant la part de l'emprunt dans le financement des opérations et conditionnera ses choix d'investissements à l'obtention de financements aux conditions optimales, notamment en matière de taux.

De plus, le Département doit maintenir une exposition limitée aux risques, tel qu'il en ressort du classement actuel de la dette départementale selon la Charte Gissler (91,6% de sa dette est classée 1A ce qui correspond au type de dette le moins risqué, en indice sous-jacent et en structure, 7% en 1B ce qui correspond au type de dette en euros sans effet de levier et 1% en 1C ce qui correspond au type de dette en euros avec une option d'échange).

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût.

En conclusion, le budget primitif 2016 permet une gestion maîtrisée des finances départementales avec :

- **Un plan d'économies exceptionnel de 7 millions d'euros en 2016-2017** et le maintien d'un **effort d'investissement de 705,1 millions d'euros sur la mandature** ;
- **L'engagement sur une trajectoire pluriannuelle**, qui sécurise le Département et ses partenaires (associations, établissements sociaux et médicaux sociaux, etc.)

Dans ces conditions l'avenir serait préservé en dégageant dès 2016 un taux d'épargne brute de 11,7% et une capacité de désendettement de 7,8 années. Le respect de ces ratios est gage de soutenabilité des finances départementales afin de poursuivre les missions du département au profit des citoyens et en collaboration avec ses partenaires.